



Collombey-Muraz, le 23 septembre 2022

Courrier A

Madame
Magali Ecoeur
Rue de Clos-Novex 49
1868 Collombey

Réponse au postulat du 16.08.2021, "Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population", accepté en séance du Conseil général du 27 septembre 2021

Traité par : Secrétariat municipal

N/réf. : TUO - mol

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Dans le cadre de votre intervention, vous demandez au Conseil municipal d'étudier le développement d'infrastructures funéraires et la création d'une salle de cérémonie laïque adaptée aux besoins de notre population grandissante.

Tout d'abord, il faut constater qu'effectivement la Commune de Collombey-Muraz ne dispose pas de bâtiments construits pouvant accueillir une telle activité. Or, la construction d'un tel bâtiment demanderait un investissement très important pour obtenir un immeuble basique pouvant faire office d'infrastructure funéraire et accueillir notamment les cérémonies laïques que vous suggérez. Cela ne tient pas encore compte des ressources humaines qui seraient nécessaires à son fonctionnement. A ce jour, ces investissements paraissent a priori exorbitants au Conseil municipal.

Pour autant, le Conseil municipal n'est pas opposé sur le fond à une telle infrastructure. C'est pourquoi, dans l'optique de favoriser l'initiative privée, il a toujours accueilli de manière bienveillante les demandes d'entreprises qui ont approché la commune pour des projets privés tendant à la mise en place d'infrastructures funéraires sur le territoire communal (acceptation du principe de mise à disposition d'un DDP à Fr. 10.- le m2 sur la parcelle 1239 du territoire communal, jugée favorable à accueillir un tel projet). Jusqu'à ce jour, aucune des sollicitations reçues n'a toutefois abouti au dépôt concret d'un dossier.

Soucieux de répondre au mieux à l'intervention déposée, le Conseil municipal a toutefois, en plus des considérations susmentionnées, pris contact avec la Ville de Monthey, en intégrant les paroisses à cette démarche. En effet, la période est particulièrement favorable à cela puisque le Curé Jérôme Hauswirth est, depuis peu, également le Curé de la paroisse de Monthey.

Ainsi, des discussions tripartites sont en cours au moment d'écrire ces lignes, et se poursuivront ces prochains mois. Nous précisons, mais vous l'aurez compris, qu'elles concernent bien la création d'un espace laïque et non uniquement d'un espace réservé aux défunts de confession catholique romaine.

En parallèle, le Conseil municipal reste évidemment favorable à étudier tout projet privé qu'on lui soumettrait correspondant au sens de votre intervention.

Nous ne manquerons finalement pas d'informer le Conseil général des conclusions des discussions tripartites actuellement en cours, lorsqu'elles auront abouti.

Espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin
Président



Laurent Monnet
Secrétaire municipal



Copie : Monsieur José Sotillo, Président du Conseil général